

# 05/18

## CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 Avril 2018

### COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU Jeudi 12 Avril 2018 A 20H30

Sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs les Adjoints : Claudette SICHU, Marie-Pierre MADAULE, Didier BONHOMME, Irène TARDIEU, Dominique LAGARDE arrivé à 21H54, Jean-Baptiste PUEL

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Alain PRADAL, Marie-José ANGLES, Nathalie LONGUEVILLE-BEDRUNE, Bakhta KELAFI arrivée 20H,48, Olivier RENAULT, Nicolas DRUILHE Alain CREGO, Luca SERENI,, Guillaume DEBEAURAIN, Jean-Pierre MAYER, Jean-Pierre HARDY sorti à 22h30 retour à 22h30

**Absents excusés :** Mesdames Christelle TURROQUE, Sandrine GAILLARD, Nicole REULET, Chrystel JEANPIERRE, Jérémie JAUZE, Farida VINCENT, Claire MAYLIE  
Messieurs Anghel-Cristian GHEORGHE, Michel BOUCHARDY

**Pouvoirs :** Madame Christelle TURROQUE à Monsieur François Régis VALETTE  
Madame Sandrine GAILLARD à Monsieur olivier RENAULT  
Monsieur Anghel-Cristian GHEORGHE à Monsieur Jean-Baptiste PUEL  
Madame Nicole REULET à Madame Claudette SICHU  
Madame Jérémie JAUZE à Monsieur Luca SERENI  
Monsieur Michel BOUCHARDY à Monsieur Jean-Pierre MAYER  
Madame Claire MAYLIE à Monsieur Nicolas DRUILHE  
Madame Farida VINCENT à Monsieur Jean-Pierre HARDY

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas DRUILHE

#### ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte-rendu des Conseils Municipaux des jeudis 18 janvier 2018, 15 février 2018 et 29 mars 2018
- 2- Effectifs et Masse salariale 2018
- 3- Fixation des taux d'imposition 2018
- 4- Budget primitif 2018 Commune

- 5- Budget annexe 2018 : « Lotissement Chaudurié » (Clos du Moulin)
- 6- Budget annexe 2018 : « Lotissement Negret »
- 7- Budget annexe 2018 : Vente de terrains
- 8- Convention pour l'attribution d'une subvention à l'association des œuvres sociales du personnel communal
- 9- Attribution des subventions aux coopératives des écoles
- 10- Bilan de la mise à disposition au public et adoption de la quatrième modification simplifiée du PLU
- 11- Modalités liquidation SITPA
- 12- Revente d'une concession funéraire
- 13- Délégation au Maire
- 14- Compte-rendu du Conseil de Communauté du Sicoval du lundi 9 Avril 2018
- 15- Questions et communications diverses

**1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX DES JEUDIS 18 JANVIER 2018, 15 FEVRIER 2018 ET 29 MARS 2018**

Point reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal

**2- EFFECTIFS ET MASSE SALARIAL 2018**

**a/ RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE A 22H30 HEBDOMADAIRES ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE A 20H00 HEBDOMADAIRES**

Il serait souhaitable d'augmenter le temps de travail d'un agent positionné à la Médiathèque et à l'Agence postale communale, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un agent :

- Le temps de travail sera ainsi porté de **20 heures à 22 heures 30**, pour un Adjoint Territorial du Patrimoine ;

Après avis favorable rendu par le Comité Technique le 31 août 2017 concernant l'augmentation du temps de travail de cet agent, il est nécessaire de procéder (décret n° 91-928 du 20 mars 1991) :

- à la suppression d'un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine à 20 heures hebdomadaires
- à la création d'un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine à 22 heures 30 hebdomadaires

**➔ Après en avoir délibéré à deux contre et deux abstentions, le Conseil Municipal :**

- ▶▶ **autorise** Monsieur le Maire à supprimer un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine à 20 heures hebdomadaires ;
- ▶▶ **autorise** Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine à 22 heures 30 hebdomadaires ;
- ▶▶ **autorise** en conséquence, Monsieur le Maire, à signer les arrêtés correspondants

**b/ CREATION DE TROIS POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET**

Compte-tenu des emplois en CDD depuis 2014 et 2015, renouvelés par année scolaire de trois agents donnant entière satisfaction tant sur leur travail que sur leur intégration dans le service Restauration/Entretien des locaux et Ecoles, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil

Municipal décide :

- la création d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2018
- la création de deux postes d'Adjoint Technique à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018,

↪ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime,**

- **autorise** Monsieur le Maire à créer trois postes d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Mai et du 1<sup>er</sup> septembre 2018,
- **autorise** en conséquence Monsieur le Maire à signer les arrêtés,
- **dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents sont inscrits au budget communal 2018.

**c/ RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET**

Suite à l'examen du dossier « carrière » d'un agent du service administratif remplissant les conditions d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe au 01/12/2018, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- **la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe** à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018,
- **la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe** à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018.

↪ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :**

- **autorise** Monsieur le Maire à **créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe** à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018,
- **autorise** Monsieur le Maire à **supprimer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe** à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018,
- **autorise** en conséquence Monsieur le Maire à **signer** l'arrêté correspondant,
- **dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent sont inscrits au budget communal 2018.

**d/ - RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET**

Suite à l'examen du dossier « carrière » d'un agent du service administratif remplissant les conditions d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe au 01/12/2018, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- **la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe** à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018,
- **la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif** à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018.

↪ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime:**

- **autorise** Monsieur le Maire à **créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe** à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018,
- **autorise** Monsieur le Maire à **supprimer un poste d'Adjoint Administratif** à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018,
- **autorise** en conséquence Monsieur le Maire à **signer** l'arrêté correspondant,
- **dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent sont

inscrits au budget communal 2018.

#### e/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET (13H00 HEBDOMADAIRES)

Compte-tenu de l'emploi en CDD depuis janvier 2013, renouvelé par année scolaire d'un agent donnant entière satisfaction tant sur son travail que sur son intégration dans le service, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

- La création d'un poste d'Adjoint d'Animation, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 13 heures 00.

#### ↪ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :

- **autorise** Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint d'Animation, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 13 heures à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 ;
- **autorise** en conséquence, Monsieur le Maire, à signer l'arrêté correspondant ;
- **dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent sont inscrits au budget communal 2018.

#### f/ CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET (20H00 HEBDOMADAIRES)

Compte-tenu de l'emploi en CDD depuis septembre 2013 et 2014, renouvelé par année scolaire de deux agents donnant entière satisfaction tant sur leur travail que sur leur intégration dans le service Animation (CLAE), sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

- La création deux postes d'Adjoint d'Animation, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 20 heures 00.

#### ↪ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :

- **autorise** Monsieur le Maire à créer deux postes d'Adjoint d'Animation, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 20 heures à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 ;
- **autorise** en conséquence, Monsieur le Maire, à signer les arrêtés correspondants ;
- **dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents sont inscrits au budget communal 2018.

### 3- FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Il est proposé d'augmenter de 5 % le taux du foncier bâti pour 2018.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette proposition.

TAXE	TAUX 2017	BASE 2018	TAUX 2018 voté	Produit correspondant
Habitation	10,55 %	6 010 478 €	10,55 %	647 243.00
Foncier bâti	19,32 %	3 827 542 €	20,28 %	810 389.00
Foncier Non Bâti	112,45 %	29 159 €	112,45 %	48 129.00
<b>TOTAL</b>				<b>1 505 761.00 €</b>

↪ Oui l'exposé de Madame Marie-José Angles, Responsable de la commission Finances, considérant les taux existants et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, moins un

**contre décide d'augmenter de 5% le taux du Foncier Bâti.**

#### **4- BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE**

Madame Marie-José Angles, Responsable de la commission Finances, présente la proposition du Budget Primitif 2018 qui reprend les restes à réaliser et qui se présente ainsi :

Dépenses de fonctionnement	4 510 011,00 €
Recettes de fonctionnement	4 510 011,00 €
Dépenses d'investissement	1 705 041,97 €
Recettes d'investissement	1 705 041,97 €

**→ Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, moins deux contre et deux abstentions, adoptent le budget primitif 2018 Commune.**

#### **5- BUDGET ANNEXE 2018 : LOTISSEMENT CHAUDURIE (CLOS DU MOULIN)**

Monsieur le Maire présente la proposition du Budget Primitif 2018 qui reprend les restes à réaliser et qui se présente ainsi :

Dépenses de fonctionnement	101 946.43 €
Recettes de fonctionnement	101 946.43 €
Dépenses d'investissement	500 000.00 €
Recettes d'investissement	500 000.00 €

**→ Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, moins deux abstentions, décident d'adopter le budget primitif 2018 « Lotissement Chaudurié » (Clos du Moulin).**

#### **6- BUDGET ANNEXE 2018 : LOTISSEMENT NEGRET**

Monsieur le Maire présente la proposition du Budget Primitif 2018 qui reprend les restes à réaliser et qui se présente ainsi :

Dépenses de fonctionnement	7 634 680 €
Recettes de fonctionnement	7 634 680 €
Dépenses d'investissement	1 300 000 €
Recettes d'investissement	1 300 000 €

**→ Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, moins deux contre, adoptent, le budget primitif 2018 : Lotissement Négret.**

#### **7- BUDGET ANNEXE 2018 : VENTE DE TERRAINS**

Monsieur le Maire présente la proposition du Budget Primitif 2018 qui reprend les restes à réaliser et qui se présente ainsi :

Dépenses de fonctionnement	872 958.57 €
Recettes de fonctionnement	872 958.57 €
Dépenses d'investissement	0.00 €
Recettes d'investissement	0.00 €

**→ Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, moins trois contre, adoptent, le budget primitif 2018 : Vente de terrains.**

## 8- CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal, la convention déposée par l'association des œuvres sociales du personnel communal pour l'attribution d'une subvention.

➔ **Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime,**

- **décide d'allouer une subvention de 25 686 € à l'association des œuvres sociales du personnel communal ainsi qu'une subvention ciblée de 1 000 € soit un total de 26 686 € ;**
- **charge Monsieur le Maire de signer la convention correspondante.**

## 9- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES DES ECOLES

Madame Marie-Pierre Madaule, Adjointe au Maire, en charge de la commission Ecoles, services périscolaires et extrascolaires, informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'attribution d'une subvention aux différentes coopératives des écoles. Les montants proposés sont les suivants :

- école maternelle René Goscinny	450 €
- école maternelle Aimé Césaire	550 €
- école élémentaire René Goscinny	1 031 €
- école élémentaire Aimé Césaire	930 €

➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, accepte l'attribution des diverses subventions comme proposé. M. Guillaume Debeaurain ne prend pas part au vote.**

## 10- BILAN DE LA MISE A DISPOSITION AU PUBLIC ET ADOPTION DE LA QUATRIEME MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Monsieur Dominique LAGARDE, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, rappelle que par arrêté du 01/02/2018, il a pris l'initiative de mettre en œuvre une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Auzeville-Tolosane et que par délibération 15/02/2018, le Conseil Municipal a défini les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du P.L.U. de la commune d'Auzeville-Tolosane.

Monsieur Dominique LAGARDE présente aujourd'hui le bilan de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du P.L.U. de la commune d'Auzeville-Tolosane, qui s'est déroulée du 22 février 2018 au 23 mars 2018 inclus.

Il rappelle qu'un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, les lieux et les heures de consultation du dossier en mairie a été publié huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, dans un journal diffusé dans le département.

Cet avis a été affiché également en mairie et sur tous les emplacements prévus dans la commune, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci.

Au terme de la consultation : les avis des personnes publiques associées n'appellent aucune modification du dossier. Seule une observation a été portée au registre.

Le point soulevé par la seule observation porte sur les couleurs imprécises du zonage. Il s'agit de préciser la délimitation de ce zonage.

La question de savoir si cela relève de la modification simplifiée ou d'une modification peut être posée avec une réponse qui relève de l'interprétation. Dans le cas d'espèce apporter cette précision dans le cadre de modification simplifiée est parfaitement acceptable car sans conséquence directe pour les riverains dans l'environnement existant à ce jour.

En vertu de l'article L 123-13-3 du code de l'urbanisme, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le présent bilan de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du P.L.U. de la commune d'Auzeville-Tolosane.

Le Conseil Municipal délibère sur l'adoption du projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 123-13-3

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Auzeville-Tolosane approuvé par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2007 modifié par délibérations du Conseil Municipal en dates du :

21/01/2009 pour la première modification  
07/07/2010 pour la deuxième modification  
04/04/2011 pour la première modification simplifiée  
07/07/2011 pour la troisième modification  
07/11/2011 pour la deuxième modification simplifiée  
17/04/2013 pour la quatrième modification  
03/09/2015 pour la troisième modification simplifiée  
31/05/2017 pour la cinquième modification

Vu l'arrêté du Maire en date du 01/02/2018 mettant en œuvre la procédure de quatrième modification simplifiée du P.L.U. de la commune d'Auzeville-Tolosane,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15/02/2018 définissant les modalités de la mise à disposition du public du projet de 4<sup>ème</sup> modification simplifiée du P.L.U. de la commune d'Auzeville-Tolosane,

➔ **Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique LAGARDE,**  
➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide moins une abstention,**

**Article 1 : de confirmer que la mise à disposition du public du projet de 4<sup>ème</sup> modification simplifiée du P.L.U. de la commune d'Auzeville-Tolosane s'est déroulée selon les modalités initialement prévues.**

**Article 2 : d'approuver le bilan de la mise à disposition du public, tel qu'il vient d'être présenté**

**Article 3 : d'adopter le projet de 4<sup>ème</sup> modification simplifiée du P.L.U. de la commune d'Auzeville-Tolosane**

**Article 4 : La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie d'Auzeville-Tolosane durant un mois**

**Article 5 : La présente délibération fera l'objet d'une insertion dans un journal départemental.**

**Article 6 : La présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne et**

**à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Garonne.**

**Article 7 : La présente délibération sera exécutoire après sa transmission au représentant de l'Etat et l'accomplissement des mesures d'affichage édictées à l'article 4 ci-dessus.**

#### **11-MODALITES LIQUIDATION SITPA**

Monsieur le Maire expose les éléments suivants :

Le Syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées (SITPA) fait l'objet d'une procédure de dissolution dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du 24 mars 2016.

Conformément à l'article 40 I de la loi NOTRe du 7 août 2015, un arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 a prononcé la fin d'exercice des compétences du SITPA avec effet au 31 août 2017. Depuis cette date, le syndicat a subsisté pour les seuls besoins de sa liquidation.

Cette liquidation intervient dans les conditions prévues par les articles L 5211-25-1 et L 5211-26 du CGCT. Elle prévoit notamment la répartition de l'actif et du passif du syndicat au vu de son dernier compte administratif.

La balance de trésorerie du 19 septembre 2017 fait apparaître un excédent de trésorerie d'un montant de : 76 615,94€

Il convient par ailleurs de rappeler que le SITPA :

- ne possède pas de personnel territorial ;
- ne possède aucun bien meuble ou immeuble acquis ou mis à disposition par les communes membres ;
- n'a pas d'emprunt en cours ;

Au vu de ces éléments, il apparaît que seul l'excédent de trésorerie sus-évoqué doit faire l'objet d'une répartition.

A cet effet, il convient de rappeler qu'aux termes d'une convention d'assistance, conclue le 27 mars 1995 avec le SITPA et complétée par une convention signée le 9 janvier 1996 et modifiée par l'avenant du 28 mai 2003, le Département de la Haute-Garonne a mis à la disposition du syndicat un ensemble de moyens financiers, matériels et en personnels pour l'exercice de ses compétences statutaires. L'article 4 de cette convention précise que :

*« Dans le cas de résiliation de la convention ou dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport de Personnes Agées, l'excédent des recettes sur les dépenses sera reversé au Conseil Général (Budget Annexe des Transports) au moment de la clôture des comptes ».*

Il est donc proposé, de faire également application de cet article et de délibérer de manière concordante avec le SITPA.

**➔Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- de reverser intégralement au conseil départemental de la Haute-Garonne l'excédent du SITPA dont le montant s'élève, au 19 septembre 2017, à 76 615,94€
- d'autoriser M. le Maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.





**Ordre du jour :**

**Approbation du compte-rendu de la séance du 5 mars 2018**

**Questions au débat**

**1 - Bernard DUQUESNOY**

DAF / Finances : Affectation anticipée des résultats 2017

**2 - Bernard DUQUESNOY**

DAF / Finances : Modification délibération durée d'amortissement.

**3 - Bernard DUQUESNOY**

DAF / Finances : Fiscalité 2018 - Vote des taux

**4 - Bernard DUQUESNOY**

DAF / Finances : Répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire entre les communes membres pour 2018

**5 - Bernard DUQUESNOY**

DAF / Finances : Modification et versement de l'Attribution de Compensation 2018

**6 - Bernard DUQUESNOY**

DAF / Finances : Vote des budgets primitifs

**7 - Bruno MOGICATO**

DRH / Ressources humaines : Modification du tableau des effectifs - Tableau général

**8 - Bernard DUQUESNOY**

DAF / Finances : Budget Prévisionnel 2018 Halte-Répit

**9 - Bernard DUQUESNOY**

DAF / Finances : Compte de gestion des budgets Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et Service de Soins Infirmiers A Domicile

**10 - Bernard DUQUESNOY**

DAF / Finances : Compte Administratif 2017 des budgets Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et Service de Soins Infirmiers A Domicile

**Questions sans débat**

**11 - Michèle GARRIGUES**

DEP / Gestion du domaine public : Zonage Assainissement Péchabou

**12 - Michèle GARRIGUES**

DEP / Gestion du domaine public : Zonage Assainissement Goyrans

**13 - Michèle GARRIGUES**

DEP / Gestion du domaine public : Zonage Assainissement Vigoulet-Auzil

**14 - Laurent FOREST**

DEP / Espaces naturels et paysagers : Convention de mise à disposition de service pour l'entretien des espaces verts des réservoirs SICOVAL/RESEAU 31

**15 - Gérard BOLET**

DAUH / Ecologie territoriale : Rapport sur la situation en matière de Développement Durable

**16 - Gérard BOLET**

DAUH / Transports et déplacements : Convention de partenariat entre Tisséo Collectivités et le Sicoval relative au suivi du Plan de Mobilité interne incluant le covoiturage

**17 - Gérard BOLET**

DAUH / Ecologie territoriale : Renouveau du marché de fourniture d'électricité

**18 - Christophe LUBAC**

DAUH / Foncier : Baziège vente du terrain "Bordeblanche"

**19 - Christophe LUBAC**

DAUH / Foncier : AYGUESVIVES - Extension Labal Prioul - Société LIDL - Cession lot A

**20 - Christophe LUBAC**

DAUH / Foncier : DEYME - Parc d'activités des Monges - Vente de terrain à la société EXYDIA

**21 - Bruno MOGICATO**

DRH / Ressources humaines : Suppressions de postes

**22 - Bruno MOGICATO**

DRH / Ressources humaines : Modification du tableau des effectifs - Avancements de grade (Effectif constant).

**23 - Bruno MOGICATO**

DRH / Ressources humaines : Modification du tableau des effectifs - emplois

**24 - Bruno MOGICATO**

DRH / Ressources humaines : Subvention à l'Association du Personnel du Sicoval

**25 - Michèle GARRIGUES**

DEP / Eau et assainissement : Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial établie avec les Voies Navigables de France n° 81331800007

**26 - Jacques OBERTI**

DAF / Administration générale : Désignation de représentant à la Commission Consultative des Services Publics Locaux - Modification de membres de la CCSPL

**27 - Bernard DUQUESNOY**

DAF / Finances : Délibération subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe réseau de chaleur

**28 - Jacques OBERTI**

DAF / Administration générale : Contrat Régional Unique - Programme opérationnel 2017 - Projet de réhabilitation de la piscine Alex Jany - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Ramonville - complément à la délibération S201712046

**29 - Jacques OBERTI**

DAF / Administration générale : Articulation entre la commune de Ramonville et le Sicoval pour le projet de réhabilitation de la piscine Alex Jany - Retenue sur Attribution de Compensation - complément à la délibération S201712047

Monsieur le Maire développe les points 4-5-6 du Conseil de Communauté concernant :

- Répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire entre les communes membres pour 2018
- Modification et versement de l'Attribution de Compensation 2018
- Vote des budgets primitifs

**15- QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

**La séance est levée à 23H00**

FR Valette

C. Sichi

D. Bonhomme

I. Tardieu

D. Lagarde

N. Reulet

JB. Puel

AC. Gheoghe

A. Pradal

MJ. Angles

N. Longueville-Bedrone

O. Renault

J. Jauze

L. Sereni

G.Debeaurain

A. Crego

C. Jeanpierre

N. Druilhe

JP. Mayer

F. Vincent